



Rapport annuel d'activités

Fonds de développement des territoires (FDT) 2015-2016
Pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016

Adopté le 21 décembre 2016 (résolution 2016-294)

1. Introduction

En avril 2015, le gouvernement du Québec a procédé à la mise en place d'un nouveau fonds, soit le Fonds de développement des territoires (FDT) afin de soutenir les MRC dans l'exercice de leurs compétences en matière de développement local et régional.

Dans une volonté de simplifier les règles administratives et de reddition de compte, les sommes mises à la disposition des MRC par le biais du FDT proviennent du regroupement des sommes autrefois disponibles dans divers programmes gouvernementaux (Pacte rural, aide au fonctionnement des MRC et des CLD, etc.).

La MRC de Deux-Montagnes, conformément aux dispositions de l'entente signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), bénéficie d'une somme de 614 058 \$ pour une période de 15 mois s'échelonnant du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016. Dans le cadre de cette entente, la MRC s'est vu confier la responsabilité d'affecter les montants délégués par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire au financement de toute mesure de développement local et régional qui s'inscrit dans les objets suivants :

- La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
- Le soutien au développement rural, dans le territoire rural qu'elle aura défini à cette fin.

La MRC de Deux-Montagnes regroupe les municipalités de Saint-Eustache, Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Pointe-Calumet, Saint-Joseph-du-Lac, Oka et Saint-Placide. Par contre, en matière de développement rural, la MRC considère que les sommes disponibles doivent être réservées aux municipalités de Saint-Placide, Oka, Saint-Joseph-du-Lac et Pointe-Calumet.

Toute l'information pertinente concernant le FDT est disponible sur notre site internet au www.mrc2m.qc.ca.

2. Priorités d'intervention

Diverses rencontres de travail à l'automne 2015 ont permis de déterminer les priorités d'intervention à mettre en œuvre sur le territoire de la MRC. Ces dernières ont été adoptées par le conseil de la MRC de Deux-Montagnes le 15 décembre 2015 sous la résolution 2015-260.

Priorités annuelles d'intervention pour l'utilisation des sommes disponibles dans le Fonds de développement des territoires

1. *L'enrichissement collectif de la communauté du territoire de la MRC par la promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise*

- ✓ Accompagner, soutenir et promouvoir l'entrepreneuriat local individuel et collectif et déployer des stratégies partenariales pour l'accueil de nouvelles entreprises.
- ✓ Soutenir des initiatives de développement des compétences entrepreneuriales auprès des jeunes et de la population en général.
- ✓ Soutenir et promouvoir les activités récréotouristiques et agrotouristiques du territoire de la MRC.
- ✓ Participer à la promotion du territoire de la MRC à des fins cinématographiques, télévisuelles et publicitaires.
- ✓ Soutenir la mise en œuvre du plan d'action accompagnant le plan de développement de la zone agricole.

2. *L'attractivité générale du territoire de la MRC par le soutien de la mobilisation des partenaires en vue de la mise en œuvre de projets structurants pour la communauté*

- ✓ Soutenir la mise en place de lieux dynamiques d'échanges et de dialogues permettant d'adapter l'offre de services en cohérence avec les ressources disponibles et les besoins priorités par la communauté.
- ✓ Contribuer au rayonnement de la culture et du patrimoine en collaboration avec les partenaires du milieu.
- ✓ Appuyer le dynamisme du milieu des affaires au moyen d'activités d'animation et de réseautage des partenaires.

3. Soutien à la mise en œuvre d'environnements favorables sur le territoire de la MRC

- ✓ Compléter la révision du schéma d'aménagement et de développement en lien avec la planification métropolitaine.
- ✓ Dresser un diagnostic de l'activité commerciale sur le territoire de la MRC et élaborer un plan d'action aligné sur les stratégies commerciales et du vieillissement de la population.
- ✓ Collaborer à l'amélioration de l'offre et la disponibilité des services à l'intérieur des milieux ruraux ou confrontés à des indicateurs de dévitalisation (Saint-Placide, Oka, Saint-Joseph-du-Lac et Pointe-Calumet).

4. L'amélioration de la mobilité durable des biens et des personnes à l'intérieur du territoire de la MRC et avec les MRC avoisinantes.

- ✓ Se donner les outils nécessaires au développement des interconnexions avec les MRC avoisinantes.

5. L'attractivité de la région des Laurentides par la participation à des projets rassembleurs et créateurs de richesse

- ✓ Participer à la mise en œuvre de projets structurants pour la région des Laurentides.

3. Ressources financières disponibles au soutien du développement du territoire dans le cadre du FDT

Afin de s'outiller dans la gestion des sommes déléguée à la MRC, le conseil a procédé à la segmentation du FDT par champ d'intervention. Le tableau suivant résume la segmentation et les ressources financières affectées à la réalisation de projets dans chacun des champs d'intervention priorités. Une politique définissant les orientations de même que les modalités d'attribution des sommes affectées ont été mises en place et publiées sur le site internet de la MRC.

Fonds d'initiative de vitalité municipale ¹	120 000 \$
Fonds de soutien au développement commercial	50 000 \$
Fonds de soutien au développement industriel	50 000 \$
Fonds de soutien à l'entrepreneuriat	50 000 \$
Fonds touristique	30 000 \$
Fonds de soutien au projet structurant	50 000 \$
Total	350 000 \$

Le montant résiduel entre le montant total octroyé à la MRC dans le cadre de l'entente FDT et le montant engagé dans chacun des fonds ci-haut énumérés sert à soutenir l'exercice des compétences de la MRC en matière d'aménagement du territoire (52 185 \$), de développement et de soutien à l'entrepreneuriat (211 873 \$).

Il est à noter qu'aucune ressource financière additionnelle n'a été transférée au FDT suite à la complétion du processus de partage de l'actif du CLDDM.

¹ Le Fonds d'initiative de vitalité municipale concerne spécifiquement les municipalités de Saint-Placide, Oka, Saint-Joseph-du-Lac et Pointe-Calumet.

4. Bilan des activités, par priorité d'intervention

<u>Priorité d'intervention</u>	<u>Bénéficiaire</u>	<u>Titre et description sommaire du projet</u>	<u>Coût total (\$)</u>	<u>Contribution FDT</u>
1	Tourisme Basses-Laurentides	Soutien et promotion de l'activité récréotouristique et agrotouristique de la MRC.	148 150 \$	30 000 \$
1	Bureau du cinéma et de la télévision des Laurentides	Soutien aux activités de l'organisme visant à promouvoir la région des Laurentides et le territoire de la MRC de Deux-Montagnes à des fins cinématographiques, télévisuelles et publicitaires (photothèque, banques de ressources humaines, matérielles et techniques, soutien et accompagnement des équipes de tournage.	273 601 \$	5 250 \$
3	CLD de Deux-Montagnes	Consolidation des services d'accompagnement des entreprises dans leurs différents cycles et des entrepreneurs, de développement économique et de promotion de l'entrepreneuriat.	219 575 \$	211 873 \$
1	MRC de Deux-Montagnes	Soutien aux activités d'aménagement et de développement du territoire au moyen des outils de planification et réglementaires.	173 065 \$	52 185 \$

Pour l'année financière 2015-2016, la MRC de Deux-Montagnes a utilisé et engagé une somme de 299 308 \$. La somme résiduelle à engager avant le 31 mars 2017 est de 314 750 \$.

5. Conclusion

Dans le cadre du PL 28, la MRC de Deux-Montagnes s'est vu confier la responsabilité de déterminer le véhicule le plus approprié pour promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat sous différentes formes. Elle a pris la décision d'intégrer cette offre de services à l'intérieur de son organisation par la mise sur pied d'un nouveau service de développement économique en remplacement du CLD. Ce service a vu le jour le 1^{er} janvier 2016.

La période entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016 (date de fermeture des activités du CLD) a été une période importante de réorganisation et de restructuration pour la MRC de Deux-Montagnes. C'est ce qui explique que durant cette période, moins de la moitié de la somme disponible dans le cadre du FDT a été effectivement engagée. La MRC s'est davantage investie à se doter des outils nécessaires pour gérer et administrer les sommes mises à sa disposition. Mais depuis le 2^e trimestre de 2016, plusieurs projets intéressants ont été soutenus par le FDT pour l'année 2016-2017.

Le Fonds de développement des territoires favorise la mise en œuvre de plusieurs actions et projets sur le territoire de la MRC en relation avec les compétences de cette dernière. La décision prise par le conseil de la MRC de Deux-Montagnes d'intégrer le développement économique à l'intérieur de son organisation permet d'envisager une plus grande cohérence dans la prise en compte des enjeux reliés à l'aménagement et au développement du territoire.